

# Présentation du projet : Afev / JPA

## I. Présentation :

### A. La JPA :

Le comité départemental des Jeunesses au Plein Air (JPA) est une association qui œuvre pour permettre à des jeunes précaires de partir en vacances dans des séjours organisés (colonies de vacances). Cette association regroupe différents partenaires qui proposent des séjours (PEP, Aroeven, Ligue de l'enseignement, les Éclaireurs de France, la Ville de Clermont-Ferrand), ce qui lui permet d'avoir une connaissance fine des offres de voyages présentes sur le territoire. La JPA est également en lien avec différents acteurs institutionnels (CAF, Conseil départemental, État...) qui proposent des aides financières pour permettre ces départs en vacances. Son action permet chaque année à des jeunes de **partir en vacances, parfois pour la première fois !**

### B. Le Projet AFEV / JPA :

L'AFEV et la JPA s'associent à nouveau cette année pour permettre à vos jeunes de bénéficier des actions proposées par la JPA. L'objectif est le suivant : permettre à vos jeunes de partir en vacances cette année au sein d'un séjour organisé par l'un des partenaires de la JPA.

Tous les jeunes que vous accompagnez peuvent partir tant qu'ils ont moins de 18 ans. L'idée est même que votre jeune puisse partir accompagné d'une ou plusieurs personnes qui lui sont proches (frères, sœurs, ami·e·s, cousin·e·s...) dans le but de le rassurer et de faciliter les départs.

**Une participation de 30 € par enfant sera demandée aux familles afin de les engager, c'est la seule participation financière qui leur sera demandée**, le reste du coût du voyage sera pris en charge par la JPA et les différents programmes d'aides au départ en vacances disponibles sur le territoire. Le seul coût qui peut potentiellement s'ajouter à cela concerne l'achat de matériel nécessaire au voyage, mais en fonction des besoins vous pourrez orienter les familles pour que ces achats leur reviennent le moins cher possible.

Dans ce projet votre rôle sera principalement de présenter le projet à vos jeunes et leurs familles et, en fonction de leur volonté, de les accompagner dans le choix des séjours et les démarches d'inscription pour que le départ en vacances aboutisse et ainsi prolonger votre action au-delà de l'année universitaire. Le déroulement du projet est détaillé en 4 étapes présentées ci-après.

## II. Le rôle du bénévole AFEV au sein du projet JPA :

### A. Etape 1 - Sensibilisation des familles et explication du projet :

Vous (les étudiant·es) êtes les portes d'entrée pour que les jeunes puissent partir en vacances. C'est vous qui connaissez les jeunes et leurs familles. Ce sera donc à vous **de leur présenter le projet et de les motiver** à y participer en laissant le ou la jeune que vous accompagnez partir en vacances cet été. Votre travail sera surtout pédagogique, il faudra expliquer aux parents ce qu'est une colonie de vacances, comment c'est encadré, dans quel type de lieu cela se déroule – il s'agit de les informer et de les rassurer – et leur expliquer ce que cela peut apporter au jeune que vous accompagnez !

-Arguments :

- L'enfant que vous suivez peut-être **accompagné** dans son séjour par une ou plusieurs personnes proche·s de lui (un frère, une sœur, un·e cousin·e, un·e ami·e...) ; cela peut faciliter l'acceptation du départ.
- Les centres dans lesquels les séjours sont organisés sont **agréés par l'État** et respectent des normes strictes en matière d'hygiène et de sécurité.
- Les personnes qui encadrent ces séjours sont toutes **formées et diplômées** de l'animation. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 12 ans, puis de 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 12 ans.
- Les enfants sont regroupés **par groupes d'âge** et dorment dans des dortoirs non mixtes à partir de 6 ans (**mêmes règles qu'à l'école**).
- Proportionnellement, il y a plus d'accidents lorsque les enfants sont dans leurs familles qu'en colonie de vacances.
- D'un point de vue financier, le coût d'un voyage organisé comme celui où votre jeune sera inscrit·e est généralement compris entre 500 € et 1 000 €, ce qui montre les économies que permettent les aides mobilisées par la JPA. Cela peut aider à remettre en perspective la participation de 30 € demandée aux familles.
- Partir en vacances permet de découvrir de nouveaux endroits, d'apprendre de nouvelles choses, de rencontrer d'autres jeunes et d'apprendre à s'autonomiser (ça permet aussi aux parents d'avoir une semaine de « vacances » 😊).
- **Les lieux de vacances** (s'ils sont proches de Clermont) peuvent être visités par les familles pour les rassurer, que ce soit avant ou pendant le séjour ; des responsables peuvent également être contactés pour discuter avec eux et les rassurer.

### B. Etape 2 - Choix des séjours :

Dans ce projet, nous avons la possibilité de faire partir vos jeunes avec 4 organismes différents (les PEP, l'Aroeven, la Ligue de l'enseignement et les Éclaireurs de France). Chacun de ces organismes propose des séjours différents, plus ou moins longs et loin de Clermont-Ferrand. Un de vos rôles sera d'aider les familles à **sélectionner le séjour auquel votre jeune souhaite participer**. Pour cela, nous vous communiquerons les catalogues de séjours des différents

organismes en vous expliquant comment sélectionner un séjour adapté à votre jeune. Ces catalogues vous seront communiqués par mail ou en physique pour ceux ou c'est possible à **votre demande** une fois que vous aurez pu présenter le projet aux familles et qu'elles auront montré leur intérêt pour le projet.

Paramètres importants dans le choix du séjour :

- **La proximité**, pour un premier départ en vacances, l'idéal est de ne pas partir trop loin de chez soi, avec des trajets de maximum 3 à 4 heures.
- **La durée du séjour**, là aussi, pour un premier départ en vacances, il faut privilégier des voyages assez courts de 4, 5 ou 6 nuits. Au-delà, cela peut être compliqué à gérer pour les jeunes qui n'ont parfois jamais été séparés de leurs parents sur une durée aussi longue.
- **La tranche d'âge des enfants**, qui peuvent partir, change en fonction des différents séjours, il faut donc y faire attention. Les enfants peuvent partir jusqu'à leurs 18 ans.
- **Le lieu**, en fonction des centres d'intérêts de votre jeune et d'autres paramètres (envie des parents, connaissance ou non de certaines régions, types d'activités proposées...), le lieu du séjour et les activités qui y sont proposées doivent être choisis avec le jeune pour qu'il prenne un maximum de plaisir une fois en vacances.
- **Le point de départ**, tous les voyages proposés par les organismes n'ont pas forcément un départ prévu depuis Clermont-Ferrand, il faudra que vous soyez vigilant·e sur ce point pour faciliter l'organisation du départ de votre jeune.

#### *C. Etape 3 – Inscription du ou des jeunes :*

Une fois le séjour choisi, il vous faudra accompagner les familles dans les démarches administratives d'inscription aux voyages. C'est une tâche qui **ne reposera pas sur vous**, l'idée c'est que vous les orientiez vers une personne référente, **membre de la JPA ou des organismes organisateurs des voyages**, qui les aidera dans la réalisation des démarches d'inscription. Votre rôle lors de cette étape pourra se résumer à une prise de rendez-vous avec la personne en charge de cela à la JPA et peut-être l'accompagnement de la famille au rendez-vous. Mais ce ne sera pas à vous de réaliser les démarches administratives d'inscription des familles.

#### *D. Etape 4 – Aide à la préparation du départ :*

Votre dernière mission au sein de ce projet sera d'aider la famille et le jeune à **préparer le départ en vacances**. En fonction de quand vous arrêterez de voir le jeune et sa famille pour la pause estivale, cela pourra arriver plus ou moins tôt dans l'année, et vous n'en serez par conséquent pas au même stade de préparation du séjour. Cela recouvre plusieurs éléments, mais le principal, c'est surtout la **préparation du trousseau** (les affaires nécessaires pour un séjour donné). Il vous faudra peut-être aider les familles à faire un certain nombre d'achats (maillots de bains, serviettes, chaussures de marche...) en leur indiquant des lieux ou des sites internet où trouver ce dont ils auront besoin.

**Le plus IMPORTANT** lors de cette étape sera **la transmission que vous ferez à l'AFEV et à la JPA lorsque vous ne pourrez plus suivre votre famille et le jeune**. Il faudra qu'elle soit **claire** et **explicite**, que nous sachions où en est la famille au moment où vous arrêtez de les accompagner et que nous puissions finir de les accompagner jusqu'au départ en vacances.

Si cependant vous restez à Clermont jusqu'au départ du jeune en vacances et que vous souhaitez l'accompagner jusqu'au bout, c'est tout à fait possible et nous en serons ravis. Mais ce n'est pas

obligatoire, étant donné que vous êtes engagés à l'AFEV sur le temps universitaire et que nous ne vous demanderons pas de vous engager au-delà contre votre volonté.

### III. Le financement du BAFA pour le bénévole AFEV :

Le second volet de ce projet entre l'AFEV et la JPA concerne **le diplôme du BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Ce diplôme se déroule en 3 temps et permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans différents cadres. Ce diplôme est principalement utilisé par des jeunes comme vous pour travailler durant les périodes de vacances scolaires ou universitaires en encadrant des séjours de vacances ou en occupant d'autres postes d'animation dans des structures comme des centres de loisirs, des campings...

Voici comment se déroule la formation pour ce diplôme (dans les grandes lignes) :

- **1ère étape** : Session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (8 jours minimum).
- **2ème étape** : Stage pratique dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours minimum).
- **3ème étape** : Session d'approfondissement (6 jours minimum) ou de qualification (8 jours minimum), qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et vos besoins de formation.

Pour avoir des informations plus précises et détaillées sur le BAFA, la formation pour l'acquérir et les opportunités que ça ouvre, voici un lien vers une page qui détaille l'ensemble du processus de formation et les opportunités qu'offre ce diplôme : [Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur \(BAFA\)](#)

La JPA se propose de vous aider à passer ce diplôme, notamment en vous permettant de le financer pour **qu'il ne vous reste que peu de frais à votre charge** (dans l'idéal 0€ de reste à charge). La seule condition est que vous **choisissiez un stage en INTERNAT pour la deuxième étape** de validation du diplôme.

Si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement pour passer et financer ce diplôme, **merci de vous signaler auprès de Neïla**, référente à l'AFEV du projet, qui vous invitera à une réunion où sera expliquée et mise en place avec la JPA l'accompagnement au financement du BAFA. Elle aura lieu le **VENDREDI 27 FÉVRIER DE 14H à 16H dans les locaux de l'AFEV** au 52 bis rue du Général Cochet, 63000 Clermont-Ferrand (si vous ne pouvez pas être présent physiquement lors de cette réunion, nous rendrons la réunion accessible en **visioconférence**).

## IV. Les contacts :

- **Neïla HAKMI (AFEV Auvergne)** : Coordinatrice en charge du projet coté Afev Auvergne, elle sera une personne ressource pour toutes vos questions relatives à la mise en place et à l'avancement du projet dans vos familles respectives. Elle pourra également vous conseiller sur la façon d'aborder ou de présenter le projet dans vos familles et prendra le relais lors de votre fin d'année universitaire. Elle sera susceptible de vous rediriger vers deux personnes de la JPA, Bernard Busi et Jean Michel Brun, qui sauront répondre à vos différentes questions.

Numéros : 07 83 51 10 39 / 04 73 14 29 90

Mail : [contact@afevauvergne.fr](mailto:contact@afevauvergne.fr)

-**Bernard Busi (JPA)** : Référent JPA sur les départs en vacances il pourra vous aider, vous conseiller et vous accompagner dans les démarches nécessaires à l'organisation des départs en vacances.

Mail : [jpa63@jpa.asso.fr](mailto:jpa63@jpa.asso.fr)

-**Jean-Michel Brun (JPA)** : Référent JPA coté BAFA il pourra vous aider et vous orienter dans vos démarches pour débiter votre formation d'animateur.

Mail : [jpa63@jpa.asso.fr](mailto:jpa63@jpa.asso.fr)

### Sites des organismes de voyages :

-Les PEP 63 : <https://www.partiretdecouvrir.fr/coloniedevacances>

-Les éclaireurs de France : <https://www.eedf.fr/inscrire-mon-enfant/>

-La Ligue de l'enseignement : <https://fal63.org/sejoursvacances/sejours-enfants-ados/>

-L'Aroeven : <https://www.aroeven-clermont.fr/>